caisse cantonale
neuchâteloise de compensation
pour allocations familiales

adresse
fbg de l'hôpital 28
case postale 2116
2001 neuchâtel

téléphone
032 889 65 01
e-mail
ccnc@ne.ch

fax
032 889 65 02
web
www.caisseavsne.ch

Remarque : Ce questionnaire est réservé aux familles dont les deux parents ne peuvent bénéficier d'allocations familiales pour salariés ou indépendants.

Demande d'allocations familiales pour personne sans activité lucrative

Si vous êtes déjà affilié à notre Caisse en tant que personne sans activité lucrative, veuillez indiquer votre numéro d'affilié :

N° d'affilié _____

Si les enfants sont issus de plusieurs unions, veuillez remplir un questionnaire par union

Requérant - Requérante	**Autre parent** : ☐ conjoint-e ☐ concubin-e ☐ ex-conjoint-e ☐ partenaire enregistré
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse complète : _____	Adresse complète : _____
N° de tél. : _____	Date de naissance : _____ Nationalité : _____
Numéro AVS : _____	Etat civil : _____ Dès le : _____
Date de naissance : _____ Nationalité : _____	
Etat civil : _____ Dès le : _____	
Pour les parents divorcés ou non mariés : qui détient l'autorité parentale ? ☐ la mère ☐ le père ☐ partagée	

Renseignements concernant la situation des deux parents

Requérant - Requérante	**Autre parent**
• Etes-vous affilié(e) à une caisse de compensation AVS comme non actif ? ☐ oui ☐ non	• Est-il (elle) affilié(e) à une caisse de compensation AVS comme non actif ? ☐ oui ☐ non
Si oui, à quelle caisse : _____	Si oui, à quelle caisse : _____
• Etes-vous au bénéfice de prestations complémentaires à l'AVS/AI ? ☐ oui ☐ non	• Est-il (elle) au bénéfice de prestations complémentaires à l'AVS/AI ? ☐ oui ☐ non
• Etes-vous bénéficiaire de l'aide sociale ? ☐ oui ☐ non	• Est-il (elle) bénéficiaire de l'aide sociale ? ☐ oui ☐ non
• Quel est le montant de votre revenu imposable ? Fr. _____ année de taxation : _____ Joindre copie de la décision de taxation fiscale.	

Exercez-vous une activité lucrative à temps partiel ?

Requérant - Requérante	**Autre parent**
☐ Salarié(e)	☐ Salarié(e)
Nom de l'employeur : _____	Nom de l'employeur : _____
Salaire mensuel : Fr. _____	Salaire mensuel : Fr. _____
☐ Indépendant(e)	☐ Indépendant(e)

Suite au verso, n'oubliez pas les signatures

ENFANTS POUR LESQUELS L'ALLOCATION EST DEMANDEE

Nom et prénom	Date de naissance	Adresse de chaque enfant *(si différente de celle du requérant)*	Revenu propre de l'enfant *(salaire, rente, indemn. journalière, revenu de la fortune)*	L'enfant est-il				
				du mariage	du mariage précédent	hors mariage	du conjoint	recueilli ou adopté
			Fr.	☐	☐	☐	☐	☐
			Fr.	☐	☐	☐	☐	☐
			Fr.	☐	☐	☐	☐	☐
			Fr.	☐	☐	☐	☐	☐
			Fr.	☐	☐	☐	☐	☐
			Fr.	☐	☐	☐	☐	☐

Si vous revendiquez l'allocation de naissance :
Au jour de l'accouchement, la mère était-elle domiciliée en Suisse depuis 9 mois ? ☐ oui ☐ non

L'allocation est demandée dès le : _____ Motif : _____

Coordonnées postales : N° CCP _____

Coordonnées bancaires : Nom de la banque _____ Localité : _____

IBAN N° : _____

Cette dernière partie doit être remplie à la main et le questionnaire doit nous parvenir par courrier postal.

Le soussigné - la soussignée certifie avoir répondu exactement et complètement à toutes les questions ci-dessus. Il - elle s'expose à devoir rembourser des allocations indûment touchées.

Date : _____

Signature : _____

Aucune demande ne sera prise en considération sans les pièces justificatives demandées

Dans certains cas, la caisse peut être amenée à demander des renseignements et/ou des documents complémentaires

DOCUMENTS ET JUSTIFICATIFS A PRESENTER *(sous forme de copies)*

A chaque demande d'allocations familiales, il faut joindre :

Dans tous les cas :

- **le livret de famille ou le certificat de famille complet; à défaut l'acte de mariage et les actes de naissance des enfants,**
- **pour les étrangers (sauf permis c) : une copie des permis d'établissement/séjour de tous les membres de la famille.**

En cas de séparation ou de divorce :

- un extrait des mesures judiciaires indiquant la date, l'attribution de l'autorité parentale et de la garde des enfants.

Pour les enfants de parents non mariés :

- l'acte de reconnaissance éventuel.

Pour les enfants de 16 à 20 ans, incapables de travailler en raison d'une maladie, d'un accident ou d'une infirmité :

- un certificat attestant l'incapacité de travail de l'enfant ou une décision de l'AI.

Pour les enfants jusqu'à 25 ans, aux études ou en apprentissage :

- une attestation de l'établissement d'études mentionnant la période,
- un contrat d'apprentissage,
- une attestation de stage mentionnant le salaire mensuel et la période.